

Nouméa, le

27 MAR. 2012

DIRECTION DE  
L'INDUSTRIE DES MINES  
ET DE L'ENERGIE DE  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Le chef de service

Service Industrie

à

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ  
VALE NOUVELLE-CALÉDONIE  
BP 218 98845 NOUMÉA CEDEX

1 ter rue Unger  
BP 465  
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :  
27 02 30

Télécopie :  
27 23 45

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
Dossier n° I-SI\_231

**Réf :** Arrêté d'autorisation d'exploiter n°1467-2008/PS du 9 octobre 2008

Monsieur le Directeur de la Société Vale Nouvelle-Calédonie,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le compte-rendu de l'inspection réalisée le 23/02/2012, sur les lieux des installations de l'usine de traitement de minerai de nickel et de cobalt exploitée par votre société – commune de Mont Dore, visé par l'arrêté cité en référence.

Lors de l'inspection du 23/02/2012, il a été dressé un certain nombre d'observations au regard des dispositions prévues dans l'arrêté visé précédemment.

Les réponses à ces observations devront être transmises dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

N° CS12-3160-SI-825 /  
DIMENC

Le Chef du service de l'industrie  
Inspecteur des installations classées



Justin PILOTAZ